

VACANCES D'AUTOMNE 2025	☐ SEM 43 Du 20 au 24 octobre	☐ SEM 44 Du 27 au 31 octobre
--------------------------------	--	--

VOTRE ENFANT

NOM PRÉNOM
 DATE DE NAISSANCE ☐ Fille ☐ Garçon
 LIEU DE RÉSIDENCE ☐ Parents ☐ Mère ☐ Père ☐ Alterné
 N° SÉCURITE SOCIALE RÉGIME GÉNÉRAL ☐ Oui ☐ Non
 MUTUELLE et N° CONTRAT
 N° ALLOCATAIRE CAF
 RÉGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER ☐ Aucun ☐ Végétarien ☐ Végétarien sans poisson ☐ Sans porc

☐ **PARENT 1** ou ☐ **TUTEUR 1**
☐ **PARENT 2** ou ☐ **TUTEUR 2**

NOM et PRÉNOM	NOM et PRÉNOM
ADRESSE	ADRESSE (si différente)
TEL PORTABLE	TEL PORTABLE
TEL TRAVAIL	TEL TRAVAIL
PROFESSION	PROFESSION
MAIL	MAIL

AUTORISATIONS
OUI NON

VOTRE ENFANT EST-IL AUTORISÉ À ?		
Participer à toutes les activités proposées dans le cadre du projet pédagogique	☐	☐
Participer aux excursions et être transporté en car ou minibus	☐	☐
Être photographié ou filmé pour la communication de l'Adeppa (site, réseaux sociaux, brochures...) et par les médias (télévision, presse, web...) ?	☐	☐
> Est-il capable de nager 50 mètres ?	☐	☐

ACCUEIL AU CENTRE

L'arrivée et le départ de l'enfant doivent être enregistrés au centre par le responsable légal ou à défaut être délégués à une personne majeure sur présentation d'une pièce d'identité :

NOM et PRÉNOM, téléphone, lien :

NOM et PRÉNOM, téléphone, lien :

VOTRE ENFANT A-T-IL ?	OUI	NON
Les vaccins obligatoires (Diphtérie Tétanos Poliomyélite)	☐	☐
Un problème de santé particulier (asthme, diabète, épilepsie, intolérance alimentaire...)	☐	☐
Si oui, précisez :		
☐ Allergies alimentaires ☐ Allergies médicamenteuses ☐ Allergies autres		
Si oui, joignez un certificat précisant les causes, les signes évocateurs et la conduite à tenir		
Un PAI = Projet d'Accueil Personnalisé	☐	☐
Si oui, merci de prendre contact avec le responsable du centre et de fournir le tout sous enveloppe (ordonnance, traitement, conduite à tenir en cas d'urgence)		
> Médecin traitant (nom, adresse, téléphone)		
.....		
> Autres indications utiles (lunettes, prothèses auditives ou dentaires, énurésie, suivi spécialisé...)		
.....		

VOTRE ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU ?	OUI	NON		OUI	NON
Angine	☐	☐	Otite	☐	☐
Oreillons	☐	☐	Coqueluche	☐	☐
Rubéole	☐	☐	Rougeole	☐	☐
Varicelle	☐	☐	Scarlatine	☐	☐

Je soussigné(e),, responsable légal(e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires selon son état de santé.

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- > Copie des pages de vaccination du carnet de santé
- > Attestation de responsabilité civile de votre enfant
- > Dernier avis d'imposition (pour le calcul du quotient familial)
- > Attestation CAF d'Aide aux Temps Libres ou MSA (si concerné)

Date
Signature

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

- Implantation : SA Adeppa, Avenue Charlemagne 57640 VIGY
- Agrément DRDJS N° 057ORG0727

L'Adeppa accueille les enfants âgés de 4 ans révolus jusqu'à leurs 12 ans.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour le bon fonctionnement du service (taux d'encadrement, programmation des activités, commande des repas,) les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur enfant.

Les inscriptions aux mercredis éducatifs se font sur l'année scolaire entière. Il n'est pas possible de faire des inscriptions ponctuelles.

Les inscriptions pour les vacances scolaires se font uniquement à la semaine et non à la journée.

L'inscription devient ferme uniquement à réception complète du dossier d'inscription de l'enfant.

Le dossier d'inscription est valable l'année scolaire complète.

Un enfant qui n'a pas fait l'objet d'une inscription préalable ne pourra pas être pris en charge par l'équipe d'encadrement. Toutefois, afin de répondre à des situations d'urgence, un enfant peut être accepté sous réserve de places disponibles et du respect des taux d'encadrement légaux.

MODALITÉS D'ADMISSION

Pour les mercredis éducatifs, trois formules de réservation sont proposées :

- A la journée > de 8h-9h à 17h-18h
- A la demi-journée « matin + déjeuner » > de 8h-9h à 13h30
- A la demi-journée « déjeuner + après-midi » > de 11h-12h à 17h-18h

Lors des jours d'excursion, les inscriptions se font uniquement pour la journée entière.

Pour les vacances scolaires, une formule unique de réservation est possible :

- A la semaine, du lundi au vendredi > de 8h-9h à 17h-18h

Toute arrivée ou départ d'un enfant en dehors de ces horaires se fait sur demande exceptionnelle de la famille, avec accord de la direction et signature d'une décharge.

Si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, il ne peut être confié qu'aux personnes désignées sur le bulletin d'inscription.

L'enfant ne peut pas repartir avec une personne mineure.

Une pièce d'identité peut être demandée aux personnes venant le chercher.

MODALITÉS DE PAIEMENT

La facture vous est adressée par mail. Celle-ci doit être acquittée au maximum quinze jours avant le début du centre ou en fin de mois pour les mercredis éducatifs.

Le paiement peut se faire (ou bénéficier d'une prise en charge) par :

- Virement (indiquer nom de l'enfant + n° réservation sur la confirmation de réservation)
- Carte bancaire
- Chèque
- Espèces
- Chèques vacances (papier et connect)

- CAF / MSA
- Comité Social et Economique

Toute contestation de facturation doit être faite auprès du secrétariat dans un délai d'un mois à réception de la facture. Au-delà, aucun recours n'est recevable. L'accueil et la direction se chargent de rechercher les éventuelles erreurs auprès de l'agent comptable ou de l'équipe d'animation ayant effectué les pointages des enfants.

MODALITÉS D'ANNULATION

Les annulations doivent impérativement être justifiées par un certificat médical ou un motif impérieux (événement familial, compétition sportive...) ou une attestation de congés employeur.

Toute absence non-justifiée par l'un de ces motifs sera facturée.

VÊTEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Les thématiques des activités étant principalement orientées vers la nature et les jeux de plein air, les enfants doivent porter des vêtements adaptés, pour leur bien être autant que pour leur sécurité.

Merci de fournir un sac à dos comprenant :

- Chaussures adaptées à l'extérieur (chaussures fermées, baskets, bottes)
- Chaussures propres à usage intérieur (rythmiques, chaussons...)
- Vêtement de pluie en fonction de la météo du jour
- Casquette et crème solaire en fonction de la météo du jour
- Pour l'équitation, chaussures fermées obligatoires et pantalon long de préférence
- Tenue de rechange : haut, bas, sous-vêtements (pour les retours de forêt, ferme, pluie, bataille d'eau...)

Si l'enfant ne porte pas les vêtements adaptés pour une activité, l'équipe d'animation se réserve le droit de ne pas le faire participer à celle-ci.

Les objets suivants ne sont pas autorisés au centre :

- Sucettes
- Objets dangereux (couteau, cutter...)
- Appareils électroniques (téléphone, tablette...)
- Bijoux
- Médicaments (sauf ordonnance ou PAI) – Impérativement stockés dans un contenant fermé marqué au nom de l'enfant.

Les objets personnels sont sous la responsabilité des enfants qui les apportent.

Les vêtements et objets oubliés sont conservés pendant une durée de deux mois.

SANTÉ / ACCIDENTS

Les parents sont priés de signaler à la direction de l'ACM les problèmes de santé (antécédents et actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité.

Il est légalement interdit à l'équipe d'encadrement d'administrer des médicaments aux enfants. Seules les dispositions prévues par le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou une ordonnance médicale (si présence d'un(e) assistant(e) sanitaire dans l'équipe) peuvent faire l'objet d'une prise en charge par les agents ayant bénéficié d'une formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). Le parent peut cependant venir en cours de journée donner lui-même le médicament à son enfant.

Tout signe de maladie contagieuse peut représenter une éviction systématique du centre et doit être impérativement signalé par les parents. Le retour de l'enfant doit être signalé par un certificat médical du médecin traitant. La direction se réserve le droit de refuser d'accueillir un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité et les activités du centre.

Le responsable peut demander aux parents de venir chercher leur enfant s'il juge que son état de santé le nécessite. Il peut de sa propre initiative appeler un médecin. En cas d'accident grave, il est fait appel, en priorité,

aux services d'urgence. Les parents sont aussitôt prévenus. En cas d'intervention d'un médecin pendant le séjour au centre, le règlement est à la charge des parents et doit être effectué dans les 48h auprès de l'accueil du centre.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Notre service de restauration ne prend pas en charge les menus spécifiques liés aux allergies alimentaires. Cependant, les parents peuvent fournir les repas de l'enfant. La liste des allergènes utilisés dans nos menus disponible sur demande par téléphone au secrétariat de l'Adeppa.

RÈGLES DE VIE

Les enfants et les parents sont tenus de respecter :

- L'ensemble des personnes présentes sur les accueils : jeunes, animateurs, administrés et autres publics accueillis sur le site
- Les animaux et l'environnement naturel du site
- Les termes de ce règlement (horaires, délais d'annulation et de réservation...)

En cas de non-respect du présent règlement, un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive de l'accès au service peuvent être prononcés par la direction de l'accueil ou de l'Adeppa.

La Direction

**Je soussigné(e),, responsable légal(e) de l'enfant
..... déclare avoir pris connaissance du présent document et
m'engage à le respecter dans son intégralité.**

Date

Signature

Veuillez adresser le dossier d'inscription complet avec fiche sanitaire + documents justificatifs + règlement intérieur signé, par la voie de votre choix :

Par mail à
alsh@adeppa.eu

Par courrier à
Adeppa, Avenue Charlemagne 57640 Vigy

A l'accueil de l'Adeppa
du lundi au vendredi